



## Bulletin d'adhésion au Comité des Fêtes Soulaïres Année : 2025

Je souhaite devenir membre de l'association Comité des fêtes Soulaïres régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

### Informations personnelles

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Adresse e-mail EN MAJUSCULE : .....

### Type d'adhésion

Membre actif       Membre bénévole       Membre bienfaiteur

### Engagement du membre

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association, m'engage à le respecter, et à participer dans la mesure du possible aux activités proposées.

Date : ..... / ..... / .....

Signature :

.....

### Protection des données personnelles (RGPD)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le Comité des Fêtes Soulaïres pour la gestion de ses membres et la communication des activités de l'association. Elles sont conservées pendant 1 an à compter de la fin de votre adhésion et ne sont en aucun cas transmises à des tiers.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation ou de suppression en contactant :

Magalie Gallard

34 grande Rue 28130 Soulaïres / comitedesfestessoulaïres@gmail.com

Je consens à recevoir les informations et communications de l'association par e-mail.

Je consens à figurer sur les éventuelles listes de diffusion internes à l'association.

Date : ..... / ..... / .....

Signature :

# Règlement Intérieur du Comité des Fêtes

---

## Article 1 – Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les droits, les devoirs et les règles de fonctionnement pour tous les membres du Comité des Fêtes de l'association Comité des fêtes Soulaies.

## Article 2 – Adhésion

Toute personne souhaitant devenir membre doit :

- Remplir et signer un bulletin d'adhésion,
- Accepter sans réserve les statuts et le présent règlement intérieur.

## Article 3 – Engagement du membre

Chaque membre s'engage à :

- Participer activement aux réunions et événements organisés par le comité,
- Contribuer dans la mesure de ses moyens à la bonne organisation des manifestations,
- Respecter les décisions prises en réunion,
- Maintenir un comportement respectueux envers les autres membres et les partenaires extérieurs,
- Ne pas nuire à l'image ou à la réputation de l'association.

## Article 4 – Fonctionnement

Les décisions sont prises en réunion à la majorité des voix des membres présents.

Toute absence à une réunion doit être signalée à l'avance au président ou secrétaire.

Une exclusion peut être prononcée en cas de comportement préjudiciable, après discussion en réunion et vote à la majorité.

## Article 5 – Responsabilité

Chaque membre est responsable du matériel confié.

En cas de perte ou de dégradation volontaire, le membre pourra être tenu de rembourser les frais.

## Article 7 – Confidentialité

Les informations échangées en réunion ou entre membres sont confidentielles. Il est interdit de les divulguer sans l'accord du bureau.